
Atelier "Ambition, gouvernance et projet territorial" Séance du lundi 10 mai 2010

10 mai 2010



Contribution à la séance Michel JOUVET

Quelles coopérations territoriales privilégier : pour quelle vision, quelle volonté, quelles stratégies ?

Plan résumé de l'exposé

- 1- Le projet de territoire s'inscrit dans une vision anticipatrice à long terme (2030 ?)
- 2- Osons quelques ruptures impertinentes pour 2030, et peut-être bien avant
- 3- Chaque rupture prise individuellement est envisageable, toutes ensemble ne le sont pas
- 4- Je rêve à l'horizon 2030 d'un territoire porteur d'emplois pour toutes les catégories sociales
- 5- Je rêve à l'horizon 2030 d'un territoire en 3D : d'un grand territoire de vie, le Grand Nantes, ouvert à des coopérations territoriales "gagnant-gagnant", tourné vers l'international
- 6- Deux grandes options pour les coopérations territoriales à privilégier : Nantes assure le rôle de métropole du Grand Ouest. Nantes et Rennes sont les locomotives d'une forte coopération métropolitaine
- 7- Le grand Ouest, l'Arc Atlantique : des coquilles vides ?
- 8- Pourquoi privilégier une forte coopération métropolitaine Nantes-Rennes ? Rennes, comme Nantes, est confrontée à des ruptures comparables et au développement des grandes fonctions métropolitaines.
- 9- Ces grands emplois métropolitains sont des emplois plutôt rares et à forte valeur ajoutée. Ils concourent à l'attractivité du territoire et préparent les développements futurs
- 10- Ces fonctions métropolitaines sont à mettre au service de l'adaptation des entreprises à une nouvelle donne
- 11- Une ville métropole centre : c'est une vision du passé
- 12- Les fonctions métropolitaines de Nantes et de Rennes sont complémentaires. Nantes et Rennes ont un retard certain par rapport à d'autres métropoles. Nantes et Rennes ne peuvent pas jouer "solo"
- 13- Nantes et Rennes doivent jouer ensemble pour construire une métropole multipolaire de l'ouest. N'est pas métropole qui veut
- 14- Nantes et Rennes peuvent s'appuyer sur leurs atouts réciproques et les volontés de leurs élus
- 15- Ne confondons pas territoire de vie et territoire de coopération. Nantes et Rennes ne se fondront pas dans un grand territoire commun. Ils seront en compétition dans certains domaines
- 16- Avons-nous faim, avons-nous envie ?
- 17- Suis-je utopique ou un doux rêveur ?
- 18- Pour réussir un projet de territoire, il faut réunir 3 conditions : une vision anticipatrice, une volonté audacieuse et une stratégie lisible

Quelles coopérations territoriales privilégier : pour quelle vision, quelle volonté, quelles stratégies ?

Exposé détaillé

1- Le projet de territoire

- il s'inscrit dans une vision anticipatrice à long terme (2030 ?) des stratégies et des acteurs les portant.
- avec un impératif : nous abstraire de nos conservatismes, de la prolongation des tendances ; il faut envisager des ruptures mêmes farfelues.

2- Osons regarder quelques ruptures impertinentes, qu'en sera-t-il en 2030 (et peut-être bien avant) ?

- de la navale à Saint-Nazaire dont l'avenir est incertain
- de la raffinerie Total à Donges confrontée à la restructuration internationale du groupe
- de la centrale de Cordemais, aujourd'hui maintenue en activité faute d'autre alternative
- du port de Saint-Nazaire, avec aujourd'hui plus de 60 % de son trafic lié à l'énergie et de la future donne énergétique mondiale
- d'Airbus, avec par exemple la montée en puissance de l'aéronautique chinoise
- de l'union européenne et de l'euro : survivront-ils à l'absence d'une réelle politique économique commune ?

3- Chaque rupture prise individuellement est envisageable, toutes ensemble ne le sont pas

- ne soyons donc pas catastrophiques, nos atouts sont considérables
- mais de nombreux territoires sont moribonds faute d'avoir anticipé des ruptures à venir
- notre responsabilité c'est d'oser les regarder, de proposer, avec modestie, des stratégies pour notre avenir avec :
 - . la mondialisation sous toutes ses formes : sociétale, environnementale, économique
 - . les compétitions accrues entre les grandes métropoles
 - . les ruptures technologiques
 - . la mise en concurrence des territoires conduite par l'État.

4- Je rêve à l'horizon 2030 d'un territoire avec un tissu économique :

- diversifié et porteur d'emplois pour toutes les catégories sociales
- équilibré entre les économies productive, résidentielle et publique.

C'est la base de notre cohésion sociale future.

Je ne rêve pas d'un territoire patrimonial où les emplois de "bobos", les emplois des économies touristique et résidentielle avec ceux du "troisième âge" seraient dominants.

5- Je rêve à l'horizon 2030 d'un territoire en 3D :

- d'un grand territoire de vie, le grand Nantes avec Saint-Nazaire, ouvert sur la mer mais aussi étendu sur un axe Nord-Sud
- ouvert à des coopérations territoriales "gagnant-gagnant"
- d'un territoire tourné vers l'international

6- Quelles coopérations territoriales privilégier ?

Au-delà de la construction impérative du Grand Nantes s'appuyant sur tous ses atouts, dont le maritime, 2 options sont possibles avec de multiples variantes :

- Nantes assure une fonction centrale, « étatique ou royale », avec des coopérations multilatérales au bénéfice du grand Ouest

- Nantes et Rennes sont les locomotives d'une forte coopération métropolitaine
- Tout n'est pas compatible, d'autant plus qu'avec les contraintes budgétaires des choix sélectifs accrus seront nécessaires

7- Le grand Ouest, l'Arc Atlantique : des coquilles vides ?

- ces options ressemblent à des coquilles vides dès lors que leurs grands acteurs et stratégies ne sont pas identifiés
 - elles reposent sur des intérêts multiples et divergents conduisant à un saupoudrage inefficace des politiques à conduire
 - les diverses composantes des territoires les constituants y ont-elles toutes intérêt ?
- Par contre le maritime fait partie intégrante du potentiel touristique et industriel du Grand Nantes et en est un atout.

8- Pourquoi privilégier une forte coopération métropolitaine Nantes-Rennes ?

Rennes comme Nantes est confrontée :

- à des ruptures comparables avec une nouvelle donne mondiale
- à l'impérialité du développement des grandes fonctions métropolitaines.

9- Quelles sont ces grands emplois métropolitains définis par l'INSEE ?

- des emplois plutôt « rares »
- des emplois à forte valeur ajoutée :
 - . de la recherche et de l'enseignement supérieur, de services tertiaires, des emplois technologiques, culturels
 - . ou avec un pouvoir de commandement moteur
 - . ils concourent au développement et à l'attractivité de la ville et de l'ensemble du territoire, ils préparent les emplois et les développements futurs.

10- Ces fonctions métropolitaines sont à mettre au service de l'adaptation des entreprises à une nouvelle donne

- c'est mettre l'innovation et la transversalité au cœur des projets des entreprises, notamment des PME et PMI
- c'est inventer un schéma directeur global d'accompagnement collectif à l'exemple du dispositif de Saint-Nazaire lors de la crise de la navale
- c'est inventer une nouvelle gouvernance économique métropolitaine mobilisant l'ensemble des acteurs.

Ce sont les territoires qui sauront construire des portes d'accès à la mondialisation qui gagneront.

11- Une ville métropole centre : une vision du passé

- la pensée dominante du XXe siècle d'une ville centre métropole concentrant les fonctions métropolitaines est révolue
- les grandes métropoles européennes développent des coopérations multipolaires
- avons-nous les moyens de concentrer à Nantes les fonctions métropolitaines ?
- il faut trouver un partage équilibré avec d'autres centres de notre proximité
- peu importe que telle fonction soit ici ou là, l'important est qu'elle soit présente au service du développement du territoire
- nos entreprises se moquent de nos frontières institutionnelles
- avons-nous d'autre choix pour obtenir la masse critique dont nous avons besoin ?

12- Les fonctions métropolitaines de Nantes et de Rennes

- sont complémentaires et de taille comparable
- Nantes et Rennes ont un profil économique (part relative de l'économie productive, publique et résidentielle) globalement comparable

- Nantes et Rennes ont un retard certain par rapport à d'autres métropoles, en particulier dans le domaine de la recherche et de l'innovation.
- Nantes et Rennes ne peuvent pas jouer «solo » compte tenu
 - . de la politique de mise en concurrence des territoires par l'État
 - . du montant des financements publics à mobiliser

13- Nantes et Rennes doivent "jouer ensemble" pour construire une métropole multipolaire de l'ouest, n'est pas métropole qui veut

- c'est à elles deux d'en être la « locomotive » autour d'un projet ambitieux de coopération
- c'est à elles d'en écrire la partition en y associant (et plus si affinités) Angers et Brest si elles souhaitent y adhérer
- un réseau doit être piloté par des acteurs lisibles avec des stratégies identifiés :
 - . la notion floue de réseau métropolitain n'est pas opérationnelle
 - . un réseau ce n'est pas un conglomérat d'acteurs multiples agissant au gré de leurs intérêts.

14- Nantes et Rennes peuvent s'appuyer sur :

- la complémentarité de leurs fonctions métropolitaines
- les coopérations réussies entre les centres de recherche et le tissu économique
- la volonté de leurs élus, réaffirmée par Jean-Marc Ayrault et Daniel Delaveau
- et peut-être demain sur la loi de réforme des collectivités territoriales renforçant :
 - . les grandes métropoles, et si le projet de loi est votée ce sera Nantes
 - . les coopérations bipolaires avec d'autres centres métropolitains, et si le projet de loi est votée ce sera Nantes avec Rennes

L'organisation des collectivités territoriales est aussi liée aux décisions législatives et non pas seulement à la bonne «volonté» des collectivités.

Qu'en serait-il aujourd'hui de l'organisation des collectivités en France sans les lois de décentralisation des années 1981 et plus ?

15- Ne confondons pas :

- territoire de vie reposant sur l'appartenance à un territoire
 - territoire de coopération reposant sur des intérêts stratégiques communs, voulus et choisis
- Nantes et Rennes :
- . ne se fondront pas dans un grand territoire commun
 - . garderont leur identité respective
 - . seront en compétition dans certains domaines.

16- Avons-nous faim, avons nous envie ?

- notre territoire est riche de sa diversité qui lui permet de surmonter (plus ou moins bien) la "crise"
- c'est aussi un frein pour nous endormir ou nous inciter à faire une pause pour attendre des jours meilleurs
- ne nous endormons pas sur nos lauriers ni notre suffisance "nanto-nantaise", le réveil serait brutal
- regardons les stratégies des autres métropoles françaises et européennes
- mobilisons nos atouts et agissons ici et maintenant : l'avenir n'est pas écrit d'avance.

17- Suis-je utopique ou un doux rêveur ?

- anticiper des ruptures à l'horizon des prochaines décades, proposer un projet 2030, est-il crédible ?
- pour "exorciser" des ruptures qui seront brutales, parlons-en, interrogeons-nous sur notre "proactivité" pour ne pas être demain "au bord du précipice" sans solution. C'est cela anticiper et non projeter nos souhaits ou les courbes actuelles
- prétendre dépasser les "pré carrés" actuels est-il tout autant crédible ?
- nous, les citoyens, saurons-nous dépasser nos conservatismes et nos dogmes ?

- l' "établissement" institutionnel (politique, économique, associatif) peut-il dépasser les frontières de ses intérêts à court terme, notamment électoraux ?

18- Pour réussir un projet de territoire il faut réunir 3 conditions : une vision anticipatrice, une volonté audacieuse et une stratégie lisible

Je crois encore à la capacité de dirigeants audacieux de dire une ambition collective, de la faire partager et de l'imposer aux "egos de leurs chapelles ou de leurs arrière-cuisines"

C'est notre responsabilité citoyenne de les mettre au pied du mur ? Mais qui sont et où sont aujourd'hui ces dirigeants ?